



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2639

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2639**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les articles L 113-2 et L 113-3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général.

C'est sur la base de ces dispositions que la Métropole de Lyon soutient financièrement les centres de formation des clubs sportifs professionnels, au titre de leur mission d'intérêt général de formation.

Le club sportif Lou Rugby est constitué en société anonyme sportive professionnelle (SASP). La SASP Lyon olympique universitaire - LOU Rugby est la structure de gestion des activités du club sportif professionnel LOU Rugby, comme de son centre de formation.

Le centre de formation du LOU a été créé en 2005 avec l'objectif de construire, pour chaque jeune, un projet de formation complet, tant sur l'aspect scolaire que sur l'aspect sportif.

Le club évoluait en Top 14 lors de la saison 2016-2017, à l'issue de laquelle il s'est qualifié pour une Coupe d'Europe (challenge européen). Il évolue en Top 14 sur la saison 2017-2018. L'objectif du club, annoncé dès 2015, est de se stabiliser au niveau de l'élite puis de faire partie, d'ici 2020, des 3 ou 4 meilleures équipes françaises.

L'un des événements marquants de la saison a été l'arrivée au stade de Gerland fin janvier 2017. La majeure partie des activités du club est désormais regroupée sur le site (stade lui-même et alentours). La fréquentation moyenne par match a sensiblement augmenté depuis l'arrivée au stade de Gerland pour se situer aux environs de 13 000 spectateurs (contre un peu moins de 10 000 au Matmut stadium de Vénissieux). L'objectif est de parvenir progressivement à une moyenne de 15 000 spectateurs et d'atteindre les 20 à 25 000 spectateurs lors des rencontres-phares de la saison.

II - Objectifs

Depuis 2010, la Métropole a engagé un travail partenarial avec les clubs sportifs présents sur son territoire sur l'activité de leur centre de formation, leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local et la prise en charge de missions d'intérêt général.

Ce travail a permis de situer la stratégie de chaque club en matière de relation avec les clubs de l'agglomération, ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité.

Ces éléments sont ensuite confrontés annuellement au budget annuel prévisionnel du club.

Les résultats de la saison 2016-2017 et les perspectives 2017-2018 du club ont été présentés à la Métropole, par les dirigeants du club et du centre de formation.

Les axes de travail suivants ont été précisés pour la saison 2017-2018 :

- compte tenu des évolutions réglementaires intervenues au niveau national, avec l'obligation d'intégrer progressivement dans les équipes professionnelles un nombre plus important de jeunes joueurs formés au sein des clubs (réglementation joueurs issus des filières de formation -JIFF-), le LOU entend développer les compétences et les performances de son centre de formation,

- la poursuite des partenariats avec le tissu sportif local : le club sportif organise régulièrement des rencontres avec les autres clubs de l'agglomération pour des séances de détection et/ou formation des entraîneurs, formateurs, arbitres, médecins, etc.,

- le club sportif SASP sera sollicité dans le cadre d'actions conduites par la Métropole et à la demande de cette dernière : présence, dans la mesure du possible, de joueurs de l'équipe professionnelle dans les quartiers lors de manifestations sportives, événementielles ou caritatives,

- l'évaluation de l'impact : le club sportif rendra compte de ses activités dans un rapport annuel détaillé dont les éléments sont précisés dans la convention et renseignera quelques indicateurs simples pour assurer un suivi des activités de son centre de formation et de leur impact.

III - Compte-rendu de l'activité du centre de formation pour l'année 2016-2017 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2017-1893 du 10 avril 2017, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 258 000 € au profit de la SASP LOU Rugby pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2016-2017.

Le centre de formation a été classé en catégorie 1, soit la meilleure catégorie possible, dès la saison 2014-2015. En 2016-2017 le centre de formation comptait 23 joueurs dont 5 originaires du territoire de la Métropole. Ce faible pourcentage s'explique, notamment, par l'attractivité de la formation lyonnaise et la nécessité d'une sélection forte à l'entrée du centre de formation. La détection des jeunes joueurs s'opère en fonction des besoins de postes des clubs professionnels, des fiches de candidature recueillies sur le site internet du club, de la sélection de joueurs participant à une journée de détection.

Lors de la saison 2016-2017 et depuis le début de la saison 2017-2018, plusieurs jeunes formés au LOU ont intégré l'équipe professionnelle et ont été sélectionnés dans les différentes équipes de France (Félix Lambey, Baptiste Couilloud, Thibaut Regard). D'autres évoluent dans des clubs de Pro D2, en équipe Espoirs Pro ou en Fédérale 1 (échelon national - statut de joueurs de haut niveau non professionnels) dans d'autres clubs.

Sur le tableau ci-dessous figurent les 4 indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2016-2017 ainsi que la comparaison avec la saison 2015-2016 :

	2015-2016	2016-2017
niveau du club	Pro D2	Top 14
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	20	23
origine géographique	25 % du territoire de la Métropole	22 % du territoire de la Métropole
budget du centre de formation	1 115 406 €	1 427 582 €

La remontée en Top 14 et les nouvelles réglementations nationales évoquées ci-avant ont conduit le club à développer ses efforts de formation. Un renforcement de l'équipe d'encadrement, initié dès la saison 2015-2016, s'est poursuivi pour le centre de formation avec un directeur, un responsable de suivi administratif, une équipe médicale renforcée et des entraîneurs. Les conditions d'hébergement ont, par ailleurs, été améliorées (accueil en résidence Popinns Part-Dieu et Popinns Soleil). Le club prend à sa charge l'intégralité des frais liés au logement (loyer et charges).

Les salles d'études, les espaces de détente ainsi qu'une salle informatique ont été mis à disposition des jeunes sportifs et regroupés sur Gerland.

Le groupe de travail, mis en place à la demande du manager général de l'équipe professionnelle, Pierre Mignoni, permet au coach de l'équipe professionnelle de rester en contact permanent avec les éducateurs du centre de formation. Ce groupe de travail est placé sous la responsabilité du directeur sportif de l'association.

Des conventions sont passées avec 9 établissements scolaires ou universitaires (Universités Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3, Institut universitaire de technologie -IUT-, GRETA, lycées Lumière, Hector Guimard, Albert Camus, Jacques Brel, les Chassagnes) permettent de bénéficier d'horaires aménagés ainsi que d'un dispositif spécial pour les stagiaires en difficulté, sachant que le niveau d'exigence est très élevé : entraînement quotidien sur la plaine des jeux des États-Unis, études, compétitions durant le week-end, suivi médical régulier (prévention du dopage, prévention et soin des traumatismes physiques). Cette dimension est importante car de nombreux candidats évoquent leur souhait de concilier formation sportive de qualité avec une formation scolaire et universitaire de même niveau.

Chaque joueur bénéficie d'avenant à la convention de formation afin de définir les aménagements de scolarité et de suivi nécessaires. En cas de difficultés, des aménagements peuvent être apportés et un tutorat mis en place. Des cours de soutien peuvent être proposés, soit au sein d'établissements scolaires, soit au club.

Actions prévues dans le cadre de la convention signée avec le club :

- partenariats étroits avec des associations : Sport dans la Ville, les stages Leboeuf, Vivre aux éclats, Institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique, association Laurette Fugain, Action contre la faim, bureaux des étudiants des écoles,
- développement d'un ancrage dans le tissu social local : organisation du tournoi annuel Lougdunum, partenariat avec les clubs de rugby de l'agglomération lyonnaise, création et animation d'un réseau de partenariats avec des établissements scolaires,
- promotion du rugby et de ses valeurs dans l'ensemble de l'agglomération : invitations à des licenciés d'écoles de rugby, des scolaires, des personnes en situation de handicap,
- suivi médical individualisé et prévention du dopage (examen médical d'entrée et suivi annuel),
- prévention de la violence et de l'irrespect : charte d'éthique propre au club et signé par chaque joueur,
- politique spécifique de sécurité autour et dans le stade. Le club forme régulièrement ses 130 bénévoles pour participer à l'organisation des matchs dans le respect des consignes de sécurité spécifiques à l'état d'urgence.

IV - Projet du centre de formation pour l'année 2017-2018 et plan de financement prévisionnel associé

Le centre de formation accueillera 23 joueurs issus, pour 4 d'entre eux, de clubs de la Métropole.

Les partenariats avec les établissements scolaires et universitaires sont reconduits : Université Lyon 1 (charte du sportif de haut niveau couvrant l'ensemble des formations IUT génie civil, IUT B gestion électronique et informatique, IUT génie chimique, UFR STPAS, IUT GEA), Université Lyon 2, GRETA, lycées Hector Guimard, Lumière, Albert Camus, Jacques Brel, Chassagnes, INSA Lyon, Université Lyon 3 (IAE).

Le centre de formation souhaite construire pour chaque jeune un projet de formation complet et adapté sur mesure aux joueurs, autant sur l'aspect scolaire que sportif permettant :

- une qualification sportive pour préparer le joueur à évoluer au plus haut niveau,
- une qualification professionnelle qui protégera le joueur des aléas de sa vie sportive et qui anticipera sa reconversion à l'issue de sa carrière sportive.

Un bilan d'orientation est proposé aux jeunes sans formation scolaire ou professionnelle.

L'accompagnement médical se situe toujours à un haut niveau. Sous la responsabilité du docteur Jean-Philippe Hager, ancien médecin de l'équipe de France de rugby, une équipe complète intervient au quotidien : médecin référent, kinésithérapeute, nutritionniste, spécialiste de la réathlétisation. A noter, l'un des anciens joueurs de l'équipe professionnelle, Romain Loursac, formé à Lyon et ayant poursuivi parallèlement des études de médecine, a intégré le staff médical du club à l'issue de ses études, en fin de saison dernière.

Des examens médicaux et IRM respectant les cahiers des charges et protocoles de la Fédération française de rugby et de la Ligue nationale de rugby sont régulièrement pratiqués. La prévention contre le dopage fait l'objet d'un suivi spécifique. Enfin, des protocoles ont été mis en place afin de détecter et anticiper certaines blessures.

Budget prévisionnel du centre de formation pour la saison 2017-2018 (en €)

Pour la saison 2017-2018, le club évolue en Top 14. Le budget prévisionnel du centre de formation du club sportif LOU Rugby s'élève à 1 331 399 €, en diminution de 6,7 % par rapport au budget réalisé lors de la saison 2016-2017.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
location appartements	98 000	Métropole de Lyon	250 000
voyages/déplacements/restauration	94 000		
frais médicaux	12 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	60 000
suivi scolaire - bilan orientation et formation	43 000		
achats marchandises, équipements/matériels sportifs	45 000	Ligue nationale de rugby	140 000
charges de personnels du centre	1 016 443	autres	33 000
taxes sur salaire	22 456	redevance SASP	848 399
Total	1 331 399	Total	1 331 399

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de la SASP LOU Rugby dans le cadre de la saison 2017-2018. Ce montant est en baisse de 3 % par rapport à celui octroyé lors de la saison 2016-2017.

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif SASP et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique pour le centre de formation ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit du club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby pour sa mission d'intérêt général au titre de la formation et dans le cadre de la saison 2017-2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le club sportif SASP LOU Rugby définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - fonction 324 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.